



LETTRE PASTORALE
DE MONSEIGNEUR
L'ÉVÊQUE DE BELLEY
AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE
SUR LA
Nécessité sociale de la Religion
ET MANDEMENT DE CARÈME POUR L'AN DE GRACE 1895

LOUIS-HENRI-JOSEPH LUÇON, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Evêque de Belley,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse,

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos TRÈS CHERS FRÈRES,

Le sujet que nous traitons cette année dans notre Lettre pastorale pour le saint temps du Carême, nous a été suggéré par les événements dont nous sommes depuis plusieurs années, dans notre pays, les témoins plus attristés que surpris. Ces événements, la Providence les a permis pour notre instruction, afin de nous

éclairer sur la valeur de certaines doctrines, érigées parmi nous en principes de droit politique et social depuis un siècle, et dont les scandales qui nous désolent et les attentats qui nous épouvantent sont les conséquences et les fruits.

Ouvrons les yeux à la lumière et sachons comprendre : il y a là une leçon à recueillir, des avertissements dont il faut savoir profiter. Les meilleurs esprits le reconnaissent ; un mouvement de retour vers la religion comme vers l'unique moyen de salut s'est produit : nous voudrions le seconder. Que nous serions heureux, s'il nous était donné de contribuer à dissiper les préventions qui éloignent de l'Eglise, de la Religion, de Dieu tant d'âmes qui nous sont chères, et d'aider ainsi pour notre part au relèvement moral de notre chère patrie !

Il est juste de le reconnaître, et nous le faisons avec plaisir, N. T. C. F., notre siècle ne sera pas sans titres à l'admiration de la postérité. Il a inscrit aux annales de la science humaine et de l'histoire des pages glorieuses, héroïques, merveilleuses. Il s'est intitulé lui-même le siècle du progrès ; et de fait, s'il ne s'agissait que du progrès matériel et du développement des sciences naturelles, il justifierait pleinement cette glorieuse dénomination : nul âge n'a eu plus que lui la passion du progrès, nul n'a fait faire aux sciences, à l'industrie, au commerce, au confortable, de plus grands pas en avant.

Rien n'a effrayé son génie, rien n'a fait reculer son courage. Triomphant de tous les obstacles, il a réalisé ce qui paraissait impossible. Il a comblé les vallées, percé les montagnes, supprimé les distances : ses chars de feu dévorent l'espace et franchissent les mers, aussi rapides que le vent. Non content d'avoir rendu la foudre inoffensive, il l'a contrainte à suivre, muette et docile, les fils qu'il lui donne pour conducteurs le long de ses voies ferrées,

ou bien au fond des océans, et l'éclair, devenu obéissant, s'en va porter les ordres de son maître aux extrémités de la terre, et revient à ses pieds lui rendre la réponse, mettant les deux pôles du globe en communication de langage avec la rapidité de la pensée elle-même. Parcourez ses manufactures, ses arsenaux, ses ports, partout vous admirerez les merveilles de ses mains. Il a su assouplir les métaux, et les plier au gré de sa volonté aux opérations qui réclament le plus de subtilité et de délicatesse, comme à celles qui exigent les forces les plus colossales ; et variant à l'infini les applications des lois et des forces qu'il a découvertes, il multiplie sous toutes les formes les inventions de son génie.

Que n'a-t-il pas fait, d'autre part, pour améliorer les conditions de l'existence, assurer l'hygiène publique, développer, mettre à la portée de tous le bien-être matériel, une alimentation plus agréable, un vêtement plus délicat, une habitation plus confortable ? Les plus petits villages sont reliés entre eux et avec les grandes villes par des chemins spacieux et bien entretenus, ou par des voies ferrées, qui facilitent l'exploitation du sol, l'échange de ses produits et toutes les relations sociales.

En même temps que ces avantages matériels, il avait à cœur d'offrir à tous cet autre bienfait, plus précieux encore, à la condition toutefois qu'il soit bien compris, de l'instruction, qui fait participer chacun aux connaissances de tous, et a pour but d'élever les mœurs en même temps que les intelligences.

Enfin, ce qui ne fait pas moins d'honneur à la noblesse de ses aspirations, il n'a pas reculé devant l'étude sincère, sérieuse, persévérante des questions sociales. Il a jeté ses regards sur l'humanité, il en a vu les souffrances, il en a entendu les gémissements, il en a sondé les plaies, et il s'est donné la noble tâche d'y porter remède. Que d'efforts tentés pour tarir les sources de la misère, pour améliorer le sort du pauvre et du faible, pour

régler d'une manière équitable les rapports du patron et de l'ouvrier, du salaire et des besoins du travailleur ! Sous l'influence des mêmes nobles instincts, le respect de la vie humaine a grandi, le principe évangélique de l'égalité de tous devant la loi est devenu un principe de droit public. Jamais on ne fit plus de sacrifices pour procurer le soulagement de toutes les misères. Tout cela dénote assurément dans l'esprit de notre siècle, une conception élevée de l'idéal des sociétés humaines, un vif sentiment de la fraternité qui doit intéresser les hommes les uns aux autres, une notion plus exacte de nos droits et de nos devoirs respectifs.

Oui certes, nous nous plaisons à rendre hommage à tout ce qu'il y a de grand dans le génie de notre siècle, de noble dans ses aspirations, de généreux dans ses efforts, de fort et de puissant dans ses œuvres.

Mais à côté de ce progrès matériel, de cette civilisation extérieure éblouissante, qu'on nous permette de le dire, quel désarroi dans les idées, quel désordre dans les mœurs, quel malaise, quelle souffrance dans tout le corps social ! C'est une plainte universelle ; avovons-le : à la lueur sinistre des événements de ces dernières années, c'est un soupir de confusion, un cri d'effroi. Les crimes, les scandales, les attentats se multiplient dans une proportion effrayante et se perpètrent avec un cynisme inouï. Depuis déjà plusieurs années, les journaux ne sont occupés qu'à raconter nos hontes ; à peine le silence commence-t-il à se faire sur le dernier scandale, qu'un autre éclate ou se révèle, et vient à nouveau surexciter les esprits et les passions.

Scandales dans les mœurs publiques. De toutes parts on s'alarme de l'abaissement des caractères, de la passion effrénée du plaisir et du luxe, du flot montant de la corruption, de la précocité du vice, de la progression de la criminalité, de la conta-

gion du suicide, qui multiplie ses victimes, non seulement dans les rangs de la jeunesse, mais même dans ceux de l'adolescence, et jusque dans l'âge de l'enfance. Les liens de la famille se relâchent ; les saintes lois du mariage ne sont plus respectées ; l'adultère et le divorce rongent la société comme une lèpre hideuse. Au foyer domestique, plus d'union, de vie de famille, de respect de l'autorité paternelle ; plus d'obéissance ni d'affection de la part des enfants devenus indociles, irrespectueux, ingrats. A l'école, les maîtres, comme au foyer les parents, gémissent de l'insubordination, de l'indiscipline et de l'absence de tout respect.

Scandales dans les relations d'intérêt. Il n'y a presque plus de probité, ni d'honneur, ni de conscience. Le crédit et la confiance indignement trompés sont ébranlés et compromis ; le travailleur économe et prévoyant ne sait plus à qui confier ses modiques épargnes, pour ne pas les exposer à devenir la proie des malfaiteurs financiers. Rien n'est plus commun que de voir des spéculateurs sans conscience comme sans cœur, à qui tous les moyens sont bons pour édifier, en peu de temps, avec l'épargne d'autrui, une fortune rapide, au risque, s'ils échouent, d'entraîner dans leur ruine des milliers de familles honnêtes, dont les économies, fruit de longues années de labeurs et de privations, seront en un jour englouties dans le désastre. Toutes ces iniquités ont servi de prétexte ou d'aliment à des colères qui, après avoir grondé sourdement pendant de longues années, éclatent menaçantes, audacieuses, résolues à s'ensevelir, s'il le faut, sous les ruines de la société, plutôt que d'en subir plus longtemps les injustices.

Scandales dans les affaires qui intéressent le bien de l'Etat lui-même, la prospérité nationale, la sécurité de la patrie. La confiance publique s'est vue odieusement trompée par des hommes qui semblent n'avoir brigué l'honneur de mettre la main aux affaires du pays, que pour travailler au profit de leurs intérêts personnels.

Scandales des attentats les plus effroyables. Est-il besoin de rappeler les crimes atroces, qui sont venus si fréquemment depuis deux ans, jeter, comme des coups de foudre, l'épouvante dans le pays ; tantôt exposant la vie de multitudes d'innocents pour atteindre un seul ennemi ; tantôt s'attaquant à la représentation nationale ; et ne reculant pas même devant le meurtre du Chef de l'Etat, et les dangers d'une révolution intérieure ou d'une guerre européenne ?

Et ces crimes, ces scandales, ces attentats, la presse va en porter le récit jusqu'au-delà des frontières ; et le monde entier est ainsi rendu témoin de ces misères intérieures, qu'on voudrait, pour l'honneur du pays, pouvoir dérober du moins aux regards étrangers.

Mais ce qui met le comble à la consternation des esprits sérieux, c'est l'oblitération de la conscience, c'est l'affaiblissement du sens moral. D'une part, en effet, les auteurs de ces scandales s'en font un système, les auteurs de ces attentats s'en font un sujet de gloire. De l'autre, une curiosité malsaine et irréfléchie se repaît avec avidité de ces nouvelles à sensation. On a besoin de ces émotions, et si l'on ne peut s'empêcher de maudire certaines énormités, c'est tout au plus pourtant parfois, si la pitié ne se range pas contre la justice du côté des malfaiteurs. Il n'y a point de crime si atroce qui ne trouve quelque journal pour en faire l'apologie, si bien que plusieurs de ces malheureux semblent ambitieux de cette célébrité ; ils posent en héros jusque devant la justice, jusqu'en face de la mort, et se consolent de monter à l'échafaud en pensant que leur nom passera à l'immortalité.

Il ne nous est pas moins douloureux, N. T. C. F., de rappeler ces tristesses, qu'à vous de les entendre ; mais à quoi nous servirait-il de fermer les yeux, et de nous endormir pour ne point voir le danger ? N'est-il pas, au contraire, d'une importance capitale,

d'envisager courageusement une situation si critique pour y chercher remède, car Dieu a fait les nations guérissables ?

Donc en résumé : au dehors les apparences d'une civilisation avancée qui éblouissent, au-dedans une décadence morale qui consterne. On dirait que notre siècle aurait pris à tâche de démontrer cette maxime, trop souvent, il est vrai, justifiée par les faits, mais qui, cependant ne saurait être admise comme nécessaire et fatale, à savoir que le progrès moral d'une nation est en raison inverse du progrès matériel.

D'où vient ce contraste ? Comment en sommes-nous venus là ? Comment tant de généreux efforts ont-ils produit un si triste résultat ? Comment tant de nobles aspirations ont-elles abouti à de si douloureux mécomptes ? Il importe de bien le comprendre. C'est pour notre pays une question de vie ou de mort.

Il y a cent ans, N. T. C. F., on a proclamé en France la sécularisation de la société. Sous ce nom, l'athéisme fut érigé en doctrine sociale, en système politique, et mis en pratique dans toutes les institutions nationales. En dépit de toutes les lumières de la raison, de l'expérience générale et de l'histoire, on a entrepris de fonder la société, en dehors de toute religion. Législation, magistrature, armée, enseignement, assistance publique, mariage, famille, tout a été conçu et établi sans tenir compte de Dieu. La loi athée, l'Etat neutre, la société laïque : tel était l'idéal, tel fut le programme.

Ce système fut appliqué, d'abord, pendant les années de sanglante mémoire, que les sectaires qui l'avaient proclamé passèrent au pouvoir, à la fin du siècle dernier. Depuis lors, bien que les divers régimes qui se sont succédé, cédant à la nécessité sociale, et se rendant aux vœux du pays, aient rétabli la religion, et lui aient plus ou moins restitué sa place légitime, l'impiété

sectaire n'a jamais renoncé à son programme ; elle n'a point cessé d'en poursuivre la réalisation, n'a négligé aucun moyen, aucune occasion pour y parvenir, et depuis quelques années, elle n'a que trop réussi dans son œuvre de déchristianisation de la France.

C'est, en effet, sous l'influence de ces idées, en exécution de ce plan, que la Religion a été successivement bannie de toutes les institutions publiques.

Bannie de la loi, qui ne prononce même pas le nom de Dieu. « L'athéisme pratique, disaient les Cardinaux français dans leur Déclaration du 16 février 1892, est devenu la règle d'action de quiconque en France porte un titre officiel, et la loi de tout ce qui se fait au nom de l'Etat. Tandis que tous les gouvernements du monde inscrivent le nom de Dieu dans leurs Constitutions, et l'invoquent dans toutes les circonstances solennelles de leur vie nationale, chez nous, il n'est plus invoqué, et les prières publiques édictées par la Constitution de 1875 pour la rentrée des Chambres, ont été abolies. La loi du repos dominical est abrogée ». La religion n'a aucune part dans nos fêtes publiques ; toute participation à une cérémonie du culte est interdite aux Corps constitués, tandis que l'on a affecté de relever les funérailles civiles par le concours de toutes les délégations officielles, et même par celui des écoles.

Bannie de l'armée. « A l'heure où le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens, et où, par conséquent, les familles chrétiennes ont plus que jamais le droit d'exiger de l'Etat des mesures de préservation pour la foi et les mœurs de leurs fils, on abroge la loi qui avait organisé l'aumônerie militaire ; » tout service religieux officiel pour l'armée est supprimé.

Bannie de l'assistance publique. Le prêtre n'a plus, de droit, aucune place dans les administrations hospitalières. Dans ces asiles de la souffrance, fondés pourtant par la charité chrétienne,

ainsi que l'indique leur nom lui-même d'Hôtels-Dieu, il est au pouvoir d'une commission de passage de proscrire des salles des malades, au mépris des intentions bien connues des bienfaiteurs, le crucifix, la prière commune, la sœur de charité, et de soumettre le ministère du prêtre à des formalités qui l'exposent souvent à ne pas arriver à temps près des malades, à l'heure décisive de la mort.

Bannie de l'organisation publique de la famille. Le mariage n'est plus considéré que comme un contrat purement civil, valide indépendamment du sacrement, et résiliable par une sentence de divorce, qui peut être suivie d'un autre engagement devant la loi, sans nul égard pour la loi divine de l'indissolubilité.

Bannie enfin de l'école. « Car c'est principalement dans l'enseignement que, sous le nom spécieux de neutralité, ont été prises des mesures contraires à la religion et à la liberté des consciences. L'instruction religieuse a été exclue d'abord de tous les examens auxquels peut être soumise la jeunesse; puis peu à peu elle a été éliminée des programmes des études », des manuels, où l'on ne trouve pas une seule fois le nom adorable de Dieu, « et même, ce qu'on a peine à croire, du programme des écoles maternelles. Les ministres du culte ne peuvent plus franchir le seuil de l'école primaire; les instituteurs sont autorisés et encouragés à ne plus conduire leurs élèves au catéchisme, ni à l'église; il leur est interdit, même en dehors des heures de classe, de laisser étudier le catéchisme dans les locaux scolaires ».

Voilà le crime dont la société s'est rendue coupable envers Dieu. Vainement dirait-on qu'en l'excluant de la vie publique on lui a laissé tout le domaine de la vie privée. Des institutions, l'impiété est passée dans les mœurs, et il devait en être ainsi par la force même des choses, car ce sont les institutions qui font les mœurs et forment les générations.

L'irréligion étant devenue légale et mise à l'ordre du jour,

de l'église, et n'osent plus laisser paraître les sentiments religieux qu'ils ont encore dans le cœur. La jeunesse, comme c'est dans son caractère, s'est fait une gloire d'imiter et de dépasser l'âge mûr par ses forfanteries d'impiété. Il n'est pas jusqu'à l'enfance qui n'ait subi l'influence néfaste des propos qu'elle entend et des exemples qu'elle a sous les yeux. Il lui tarde d'avoir accompli certains actes religieux, dans lesquels on ne lui fait voir d'ailleurs que des formalités par lesquelles il est encore d'usage de passer, pour s'affranchir de l'autorité du prêtre et de ses conseils, dire adieu à l'église, et vivre comme les aînés libre de toute observance religieuse. Combien d'ailleurs de ces malheureux enfants n'entendent jamais parler de Dieu que pour le blasphémer, de la religion que pour s'en moquer, du prêtre que pour en inspirer la défiance et la haine ?

Trouverait-on le tableau chargé ? Il reste, hélas ! au-dessous de la réalité pour un trop grand nombre de régions ; et il n'est point de paroisses où la plupart de ses traits ne trouvent leur application.

Qu'en est-il résulté ? Nous avons été punis par où nous avons péché. Nous avons chassé Dieu avec sa miséricorde, nous le subissons avec sa justice. Nous n'avons pas voulu des bienfaits de sa présence, nous souffrons de tous les maux qu'entraîne son absence. Il n'a point eu besoin pour nous punir de s'armer contre nous de ses fléaux ou de ses foudres, ni de déchaîner des cataclysmes miraculeux : il n'a eu qu'à nous laisser à nous-mêmes, qu'à nous abandonner aux conséquences de nos erreurs. Nos théories sont devenues notre propre fléau, et les engins destructeurs, que notre science si fière de ses inventions met aux mains de nos passions, ont allumé parmi nous de plus terribles incendies, les foudres anarchistes ont amoncelé plus de ruines que n'ont jamais fait les foudres du Ciel ; et comme c'est partout que la religion fait pénétrer son influence bienfaisante, c'est partout

aussi que son absence a fait sentir ses conséquences lamentables.

On avait proclamé que l'Etat est neutre, que le pouvoir ne vient point de Dieu ; et voici que l'autorité découronnée de sa divine auréole demeure sans prestige, sans respect ; elle se voit discutée dans ses droits, critiquée dans ses actes, attaquée de toute manière dans la personne de ses représentants : l'Etat est livré à une instabilité déplorable, et les gouvernants se plaignent que les gouvernés sont ingouvernables.

On avait proclamé que la société est laïque ; que désormais elle serait indépendante de Dieu, qu'elle ferait bien des affaires sans lui, qu'elle se passerait de religion et se gouvernerait, d'après ses propres principes. Et voilà que l'équilibre est rompu, l'édifice social croule, tout est remis en question. Les déshérités de la fortune s'insurgent contre un ordre de chose où ils n'ont pas la meilleure part, et dont ne les console plus l'espoir d'aucune compensation dans un monde meilleur.

On avait proclamé que la fin de l'homme, c'est le plaisir ; que la satisfaction de ses instincts est la loi de sa nature ; que le paradis, c'est la fortune, qu'on allait lui procurer dès cette vie une félicité plus assurée que celle de l'autre monde. Et voilà que le riche, j'entends celui qui, n'ayant plus la foi, a fait ses dieux de la fortune et du plaisir, ne voyant plus dans le pauvre un frère, enfant comme lui du Père céleste, est devenue pour lui sans entrailles ; il s'est livré sans retenue à sa frénésie du gain, aux spéculations scandaleuses. La lutte pour la vie est devenue la loi du monde du travail, et l'égoïsme a pris la place de la divine charité. Le pauvre, privé de consolation dans cette vie, et d'espérance pour l'autre, s'est laissé aigrir par la souffrance, irriter par les déceptions. Fatigué d'attendre en vain la réalisation des promesses qu'on lui a faites, exaspéré par les scandales dont il est en somme la victime, il se retourne contre ceux qu'il accuse de l'avoir trompé ; la haine des classes semble avoir atteint son paroxysme d'intensité.

On avait proclamé que la science remplacerait la foi, et voilà que faisant faillite à ses promesses, elle n'a produit que les ténèbres dans les intelligences et le vide dans les cœurs, dépouillés des lumières et des consolations de la religion.

On avait proclamé l'émancipation de la famille par la substitution du mariage civil au sacrement de l'Eglise ; et voilà que les passions n'ont plus respecté un lien que Dieu n'a point béni, que la religion n'a point consacré ; et la faculté du divorce, qu'il a fallu leur concéder comme un remède aux misères intolérables des unions malheureuses, est venue jeter la division parmi les familles, et mettre en péril la fortune et l'avenir des enfants.

On avait promulgué une morale indépendante, formulée en termes pompeux dans des manuels civiques ; l'instruction devait suffire à moraliser le peuple ; on réprimerait toutes les passions, en ferait fleurir toutes les vertus par le seul sentiment de l'honneur ou de l'intérêt, sans avoir besoin de recourir à la crainte de Dieu, aux sanctions de l'autre vie, aux sacrements de l'Eglise, aux enseignements de la foi. Et voilà que l'instruction n'a servi qu'à rendre les passions plus précoces et plus exigeantes et la criminalité plus progressive. La morale indépendante a enfanté une immoralité inouïe ; de l'école sans Dieu est sortie une génération sans mœurs, dont les débordements font trembler pour l'avenir social. La force publique est obligée de s'avouer impuissante à réprimer les attentats ; la justice est tentée de se décourager devant une tâche au-dessus de ses forces, et n'ose parfois poursuivre ses recherches jusqu'au bout.

Ils avaient dit enfin dans leur orgueil : Nous donnerons au monde l'exemple d'un peuple parvenu par ses seules forces au comble de la prospérité. Voyez ces inventions si commodes, ces machines puissantes : c'est notre main, et non le Seigneur, qui les a produites ; *manus nostra, et non Dominus fecit hæc omnia* (1) : Nos fron-

(1) Dent., xxxii, 27.

tières sont infranchissables : *non est ruina maceriae neque transitus* ; l'ordre et la paix règnent à l'intérieur : *neque clamor in plateis* ; nos trésors reversent d'une année sur l'autre l'excédent de leurs richesses ; *promptuaria plena, eructantia ex hoc in illud*. Que nous manquerait-il pour être le plus heureux des peuples ? *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt* (2). Mais voilà que les crises agricoles, commerciales, industrielles, financières, politiques, sociales se succèdent ou plutôt éclatent toutes à la fois ; l'armée du désordre est à nos portes, dans nos murs ; l'anarchie nous fait entendre ses insolentes provocations ; et nous ne savons que trop par une douloureuse expérience ce que l'on peut craindre de ses fureurs.

Ainsi quand on compare nos théories avec leurs résultats, nos rêves avec la réalité, nos doctrines avec nos malheurs, n'est-il pas manifeste que la Providence a voulu nous laisser faire à nos dépens l'expérience des calamités et des catastrophes auxquelles ces théories entraînent fatalement une société qui les met en pratique ; des maux que peuvent déchaîner sur un pays les passions que ne réprime plus la crainte de Dieu ; du résultat qu'on doit attendre d'institutions d'où est bannie toute idée religieuse, et des souffrances d'un peuple sans consolation et sans espérances, suivant le mot de nos Saints Livres : *Cum impii sumpserint principatum, gemet populus* ?

Ce qui nous est arrivé n'est que l'application d'une loi de la Providence à l'égard des nations, qui, ne devant pas survivre à la phase terrestre de l'humanité, reçoivent dès cette vie la récompense de leur fidélité ou le châtimement de leurs fautes.

« Malheur à la nation prévaricatrice, disait le Seigneur à son peuple, par la bouche du prophète, malheur aux fils ingrats qui ont abandonné le Seigneur. Tes princes, ô Israël, devenus sans foi, se sont faits les complices des voleurs : *Principes*

(2) Ps. 143.

tui infideles, socii furum. Ils convoitent les présents et courent après les rétributions mercenaires : *Omnes diligunt munera, sequuntur retributiones.* Le donûment de l'orphelin, la détresse de la veuve ne sont point l'objet de leurs préoccupations, et n'émeuvent point leur pitié : *Pupillo non judicant, et causa viduæ non ingreditur ad illos.* Ils m'ont rejeté, et ne veulent plus que je règne sur eux : *Projecerunt me, ne regnem super eos.* *Heu ! vindicabor de inimicis meis :* je me vengerais de ceux qui se sont déclarés mes ennemis. J'enlèverai de Jérusalem et de Juda l'homme de cœur et le guerrier valeureux, le juge intègre et le prophète prévoyant de l'avenir, le vieillard expérimenté et le conseiller prudent : *Et auferam a Juda fortem et virum bellatorem, judicem et prophetam, et senem et consiliarium.* Je leur donnerai pour chefs des enfants ; et le peuple se ruera dans le désordre, le citoyen s'insurgera contre le citoyen, l'enfant s'emportera contre le vieillard, et les derniers de la multitude contre les plus honorables : *Et dabo pueros duces eorum ; et irruet vir ad virum ; et tumultuabitur puer contra senem, et vir ignobilis contra nobilem.* (Is. I, 23 et III).

Voilà le tableau prophétique de la nation sans Dieu. Ne semble-t-il pas, N. T. C. F., que ce soit celui-là même des maux dont nous souffrons ? C'est que les oracles de la Sagesse éternelle sont toujours vrais. Ils sont les lois mêmes de la Providence dans le gouvernement des nations.

Mais dans les intentions de la Providence, les châtimens sont des miséricordes, et il ne tient qu'à nous de faire servir nos malheurs mêmes à notre salut. La cause de nos maux c'est l'éloignement de Dieu ; le salut sera le rappel de Dieu dans notre société, et le retour à nos devoirs envers lui.

Il faut donc que la société revienne à Dieu : c'est son premier

besoin, comme c'est son premier devoir. Les droits de Dieu, en effet, sont imprescriptibles : en les proscrivant de nos institutions nous ne nous en sommes point affranchis ; en les effaçant de nos codes nous ne les avons point supprimés. Qu'on le reconnaisse ou non, le monde lui appartient, lui obéit ; et nous-mêmes nous sommes entre ses mains. Les peuples, les sociétés, les états, ne sont pas plus indépendants de lui que les individus, car comme les individus ils vivent de ses bienfaits, et ont besoin de lui chaque jour. Ils ne peuvent donc pas le mettre de côté, sans manquer à leur devoir le plus essentiel, sans commettre envers lui une injure criante, et encourir les plus légitimes représailles de sa justice.

De ce devoir, la science avec tous ses progrès ne saurait jamais les émanciper. Au contraire, la science n'étant que la connaissance des œuvres de Dieu, plus on connaît par elle les merveilles de la nature, plus on doit admirer la sagesse, la puissance, la bonté de celui qui en est l'auteur. Bien loin donc que ses découvertes et ses inventions puissent autoriser la société à se séparer de Dieu, elles doivent au contraire la rattacher à lui par des liens plus nombreux et plus forts d'amour et de fidélité.

Quels que soient d'ailleurs nos progrès dans les sciences naturelles, ce serait une grande faute, encore plus qu'une grossière erreur, de faire consister l'idéal de la société exclusivement dans le perfectionnement matériel. Le progrès est la loi de l'humanité ; mais l'homme est composé d'une âme et d'un corps. Ni l'homme donc, ni la société, qui est une réunion d'hommes, ne peuvent accomplir dans sa plénitude la loi de leur nature, s'ils ne font marcher le perfectionnement moral au moins de pair avec les progrès matériels. Ils ne sauraient, sans se manquer à eux-mêmes, avoir moins de sollicitude pour la perfection des âmes que pour le bien-être des corps. Il ne suffit donc pas à la société d'avoir de nombreux réseaux de voies ferrées, des routes bien entretenues, les machines les plus perfectionnées, les meilleures

méthodes de culture, une industrie active, un commerce florissant, une armée puissante, et tous les agréments du bien-être et du confortable.

Il faut à la société des mœurs, c'est-à-dire, en chacun de ses membres, le respect de soi-même, le sentiment de l'honneur, la fidélité à la voix de la conscience, la modération dans l'usage des biens sensibles ; le respect d'autrui, de sa réputation, de ses biens, de sa liberté ; la justice, la bonne foi, la charité ; l'amour du travail, l'esprit d'ordre, de prévoyance, de sacrifice. Or, sans nier qu'absolument il ne puisse exister quelque vertu naturelle en dehors de la foi, c'est un principe confirmé par l'expérience qu'il n'y a pas de morale sans religion. Car au nom de qui imposera-t-on à la libre conscience de l'homme des principes, une loi, un devoir, une sanction ? Dieu est le seul législateur dont l'autorité soit indiscutable ; le seul témoin toujours présent de nos actes, le seul vengeur inévitable de tout mal, le seul rémunérateur assuré de tout bien. En dehors de lui où trouver pour les mœurs une règle incontestable, un stimulant efficace pour la vertu et le devoir, un frein suffisant contre le vice et la passion ? Il n'y a point d'énormités auxquelles ne puisse se laisser entraîner dans la vie publique comme dans la vie privée, contre la société et contre l'Etat aussi bien que contre la conscience, surtout lorsqu'il est tenté par le besoin, l'intérêt, l'ambition ou la passion, celui qui ayant perdu la crainte de Dieu, n'est plus retenu que par la crainte des hommes.

Il faut à la société l'ordre et la paix. L'ordre, c'est-à-dire la subordination légitime entre les divers degrés de sa hiérarchie ; la paix, c'est-à-dire le paisible fonctionnement de son organisme, la coexistence tranquille et bienveillante de ses différentes classes. Or sans religion il n'y a pas d'ordre assuré, ni de paix sociale durable. En montrant dans la hiérarchie et les inégalités sociales une disposition de la providence d'un Dieu juste et bon,

en même temps qu'elle rend supportable aux déshérités de ce monde l'infériorité de leur sort, elle leur rend acceptable aussi le partage de ceux qui sont plus favorisés de la fortune, auxquels elle inspire d'ailleurs de faire de leurs biens un usage utile à la société. En outre par la réforme des mœurs, dont elle est la meilleure maîtresse, par l'observation de la justice dont elle est la gardienne incorruptible, par la pratique de la charité dont elle est l'inspiratrice unique, elle supprime la plus grande partie des maux dont on fait grief à l'ordre social ; et par les consolations dont elle est la dépositaire, elle adoucit les misères que ni les bonnes mœurs, ni la justice, ni la charité ne peuvent prévenir. Mais supprimez-la, qui consolera efficacement des injustices de cette vie, celui qui n'attend plus les compensations de la vie future ? Qui fera accepter leur sort aux mécontents ? La loi ? la force ? En dehors des données de la foi, la loi c'est la volonté de la majorité, et la force en est l'instrument. Qui empêchera les mécontents de travailler à mettre le nombre de leur côté, pour faire la loi à leur tour, disposer de la force, et se faire enfin le sort qui est l'objet de leurs convoitises ? Et dès lors c'est la lutte perpétuelle entre les deux camps de la société : celui qui a la force travaillant à la conserver, celui qui ne l'a pas combattant pour la conquérir.

Il faut à la société la sécurité de l'Etat, c'est-à-dire une autorité respectée, un pouvoir fort et stable. Or en enseignant que tout pouvoir descend de Dieu, aussi bien quand il vient par le suffrage du peuple que quand il se transmet par le canal de l'hérédité ; qu'on est tenu de lui obéir en conscience ; que lui résister c'est résister à l'ordre voulu par Dieu lui-même, la religion concilie de la manière la plus efficace, sous une sanction divine, à l'autorité l'obéissance, au pouvoir la force et la stabilité, et fait du respect de tous la meilleure garde autour de la personne de celui qui en est investi. Réduisez au contraire la notion du pou-

voir à une conception purement humaine, il reste dépourvu de prestige et de confiance en lui-même; livré à la merci de l'opinion et aux caprices des multitudes, et, s'il veut se maintenir, plutôt condamné à obéir qu'armé pour commander.

Cette nécessité sociale de la religion ne fait que s'accroître avec les progrès de la civilisation. Car plus le bien-être est développé dans une société, plus il y a besoin des influences moralisatrices de la religion pour l'empêcher d'engendrer l'énervement des caractères et la corruption des mœurs; plus les libertés publiques sont étendues, plus les préceptes de l'Evangile et la crainte de Dieu sont nécessaires afin de les contenir dans les bornes d'un légitime exercice, et de les préserver de dégénérer en licence ou en anarchie; plus enfin l'instruction est avancée et répandue, plus il y a besoin des principes de la foi pour orienter les intelligences au milieu des opinions et des systèmes, et prévenir l'abus des connaissances qu'elle vulgarise.

N'est-elle pas, en effet, plus nuisible qu'utile à la société, la science de ces écrivains qui, dépourvus de tous principes religieux, ne se servent de leur instruction que pour fausser les idées, égarer l'opinion, attiser la haine des classes, souffler la guerre sociale, faire l'apologie des crimes les plus abominables; et n'eût-il pas mieux valu qu'ils fussent moins au courant des inventions de la science, ces scélérats, qui, n'étant plus retenus par la crainte de Dieu, ont par leurs attentats atroces retourné contre la société les connaissances qu'ils en avaient reçues? N'a-t-on pas entendu ces malheureux avouer qu'ils n'auraient point osé commettre leurs crimes, s'ils avaient cru en Dieu; et les statistiques ne constatent-elles pas que depuis la proscription de la religion de l'enseignement et de toutes les institutions publiques, la criminalité a monté dans d'effrayantes proportions?

Ce n'est pas, sans doute, que la religion puisse à elle seule procurer le bonheur de la société. Dieu nous a donné une intelli-

gence et des bras ; il a fait du travail une loi de notre nature. Mais, s'il n'a pas voulu que la religion fût l'unique condition du bonheur social, il en a fait néanmoins un élément indispensable, utile à tous les autres, et sans lequel les autres seront frappés de stérilité.

Et qu'est-ce qui pourrait empêcher la société de se réconcilier avec la religion ? Craindrait-elle de la part de l'Eglise quelque tentative de domination, quelque opposition au libre développement de ses institutions politiques ? La doctrine de l'Eglise est que la puissance ecclésiastique et le pouvoir civil sont tous les deux souverains, chacun dans sa sphère, et en même temps qu'elle revendique pour Dieu ce qui est à Dieu, elle enseigne qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Sa pratique constante est de s'accommoder avec tous les régimes de gouvernement.

Prétendrait-elle enfin que les dogmes et la morale du christianisme sont inconciliables avec les progrès de la science ? Ce serait calomnier une religion qui a tant fait pour elle et n'a jamais cessé de la bénir et de l'encourager. A ses yeux en effet lorsqu'à force de travail et de génie la science dérobe à la nature ses secrets, en dompte les éléments, en assujétit les forces, elle ne fait que répondre aux vues du Créateur, qui a dit à l'homme en lui conférant l'investiture de son empire sur le monde visible : « Croissez et multipliez-vous ; remplissez la terre et vous la soumettez ; exercez votre souveraineté sur toute la création. » (1). Non seulement elle applaudit aux progrès de la science, mais elle les ennoblit, les complète et leur donne leur couronnement. Sans doute, même renfermée dans la sphère purement naturelle, la science a des jouissances exquisées ; combien cependant ces jouissances deviennent-elles plus fortes, plus profondes encore, si la foi, prenant la science sur ses ailes, l'emporte par delà les bornes du temps et de l'espace, et lui permet de jeter un regard sur les régions de l'infini ! Tandis que pour celui qui n'a pas la foi,

(1) Genèse. 1, 28.

et qui ne voit rien au delà de ce qu'il touche, le monde reste une énigme sans explication, un effet sans cause, une nature aveugle obéissant à des lois fatales, comme l'horizon s'agrandit, comme les choses prennent un sens plus élevé aux yeux de celui qui, en étudiant la nature, ses lois, ses forces, sait remonter de la nature à son auteur, de la loi au législateur, de la force à la volonté éternelle dont elle est l'expression ! L'hymne de l'adoration, de la reconnaissance et de l'amour jaillit délicieusement de son âme, et les jouissances de l'esprit sont centuplées par celles du cœur.

Le cœur ! Ah ! c'est lui surtout, lui, la meilleure partie de l'homme, qui ne peut se passer de la religion, car il a des besoins, besoins profonds et impérieux, auxquels une société soucieuse du bien de ses membres ne peut négliger de procurer satisfaction, mais à la satisfaction desquels la science est et demeurera toujours impuissante. Devant la pauvreté, les déceptions, les revers, les maladies, la mort, que peuvent les progrès de la science ? En face des problèmes de l'au delà, des mystères de la douleur, des remords de la conscience, à quoi servent les chemins de fer, les machines, et tous les agréments purement matériels ? De quelle ressource seraient même les élucubrations vagues et contradictoires d'une philosophie incertaine sur ces grandes questions au sujet desquelles l'homme ne saurait demeurer dans l'indifférence ou dans le doute ? Peut-il y avoir, même au sein de la civilisation la plus brillante, un vrai repos pour celui qui ne sait où retrouver la paix de sa conscience, et qui reste sans réponse sur les suites de la mort, et les sanctions de l'autre vie ? Que manque-t-il, au contraire, à celui chez qui les lumières de la nature sont complétées par les splendeurs de la révélation, et les problèmes de la raison résolus par les réponses de la foi : quel ne serait pas le bonheur d'une société qui, à tous les avantages matériels de la civilisation, joindrait les bienfaits de la religion ?

Mais pour que la religion produise ces salutaires effets, il faut que la société revienne à elle sincèrement. Il ne suffirait pas de la rappeler seulement par intérêt, par calcul, par peur et à regret, comme un instrument indispensable d'ordre et de gouvernement : ce serait la rabaisser au rôle d'expédient, qui n'est digne ni de la société ni de Dieu. Il faut la rappeler franchement, loyalement, comme une institution divine, sans laquelle, il est vrai, il n'y a ni société prospère, ni Etat solide, ni famille heureuse, mais que l'on reconnaît avant tout comme le droit de Dieu et le devoir des peuples. Il faut la rétablir avec honneur, en lui rendant sa place non seulement dans le domaine de la vie privée, mais encore dans les lois, dans l'enseignement, dans toutes les institutions, pour la faire de nouveau pénétrer dans les mœurs. Il faut qu'elle y revienne pleinement, généreusement et non point à demi ; pour tous ses membres et non point seulement pour quelques-uns ; pour la classe dirigeante aussi bien que pour la classe dirigée ; pour les gouvernants aussi bien que pour les gouvernés. C'est de la tête et du cœur que la vie doit se communiquer aux membres ; c'est donc de ceux qui dirigent par leurs lumières et qui impriment le mouvement par le commandement que doit partir l'exemple de ce retour.

C'est, ce nous semble, N. T. C. F., un grave reproche que l'on a le droit de faire à ceux qui, depuis si longtemps ont attaqué ou laissé battre en brèche la religion, qui en ont méprisé tous les devoirs, et qui maintenant l'invoquent pour régénérer la société et contenir la révolution dont ils ont peur. Ils ont été cause, et si en la rappelant, ils ne donnaient pas l'exemple d'en accepter, tous les premiers, les croyances et les devoirs, ils continueraient d'être cause, qu'aux yeux de ceux contre qui ils la réclament, elle n'apparaît plus comme une institution vraiment

divine, obligeant tout le monde, mais comme un frein qu'on veut leur mettre, comme une digue qu'on veut leur opposer, comme un épouvantail qu'on agite devant leur conscience. Ce frein, les peuples le briseraient, cette digue, ils la renverseraient, cet épouvantail, ils s'en moqueraient. Si donc les gouvernants réclament la religion pour leurs gouvernés, les administrateurs pour leurs administrés, les magistrats pour leurs justiciables, le père de famille pour ses enfants, le maître pour ses serviteurs, le chef d'usine ou d'atelier pour ses ouvriers, il est de toute nécessité qu'ils donnent les premiers l'exemple d'y revenir.

Or, N. T. C. F., étant tous membres du corps social, nous avons tous le devoir de travailler à son bien, chacun selon la mesure de nos forces. Sans doute ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut changer la face du monde, les mœurs publiques ; mais ce que nous pouvons tous dès aujourd'hui, c'est de réformer notre propre conduite, c'est de redevenir chrétiens, chacun pour notre propre compte.

Il est vrai que chacun de nous n'est qu'une unité ; gardons-nous cependant de croire, que notre conversion soit de nul effet sur celle de la société. Les unités en s'ajoutant aux unités font le nombre. Le bon chef de famille forme une famille chrétienne ; les familles chrétiennes font les bonnes paroisses ; les paroisses chrétiennes font les bons diocèses, et les diocèses redevenus chrétiens referaient une France chrétienne. Que chaque homme de bonne volonté donc se mette résolument à l'œuvre, pour son propre compte, et dans sa sphère d'action ; sans attendre son voisin, car quand on s'attend les uns les autres, personne ne commence et rien ne se fait ; sans s'inquiéter de son isolement ni de la faiblesse de son influence personnelle, car si petite qu'elle soit, chacun a son influence, et il y a la contagion du bien comme il y a la contagion du mal.

Que chacun revienne à Dieu et rende à la religion la place qui

lui est due dans sa vie privée, en reprenant l'observation de ses devoirs de chrétien, le chemin de l'église, l'assistance aux offices, l'audition de la parole de Dieu.

Que chacun rappelle Dieu dans sa famille, en donnant à ses enfants au foyer domestique une éducation religieuse, et en veillant à ce que l'école ne détruise pas, mais confirme et complète les enseignements et les exemples du foyer. Car l'enfant, c'est l'avenir. Les ennemis de la foi l'ont bien compris : ne soyons pas moins intelligents et moins zélés pour le bien qu'ils ne le sont pour le mal.

Que chacun revienne à Dieu et travaille à lui rendre dans la patrie la place à laquelle il a droit, en usant de tous les moyens légitimes qui restent à sa disposition dans l'exercice de ses droits civils.

Ah ! combien nous désirerions ardemment ce bienheureux retour à Dieu pour notre chère France ! Aucune nation n'a été plus favorisée du ciel, aucune ne s'est montrée plus ingrate envers Dieu. Nous sommes le seul pays de la terre où la religion n'ait aucune place dans les institutions, aucune part dans les affaires publiques. Notre impiété fait l'étonnement du monde. Toutes les nations civilisées ont les yeux sur la France ; elles admirent l'élévation de son caractère, la générosité de son cœur, l'aménité de ses mœurs, sa richesse, son génie ; mais, ce qu'elles ne peuvent comprendre, c'est cette irréligion érigée en système. Elles considèrent cette phase de notre vie nationale comme une crise dangereuse, une faiblesse indigne d'une nation si intelligente, une cause d'affaiblissement qui ne peut faire plaisir qu'à nos ennemis. A la vue de nos misères intérieures, elles répètent avec effroi la réflexion du prophète royal : *Ecce homo qui non posuit Deum adiutorem suum* : Voilà ce qui arrive à l'homme,

voilà ce que devient le peuple, qui a cessé de placer sa confiance en Dieu (1).

Cette irréligion nationale obstinée étonne d'autant plus, qu'elle contraste plus tristement avec le mouvement extraordinaire qui ébranle actuellement le monde et le pousse vers l'unité catholique, et auquel le grand pontife qui préside aux destinées de l'Eglise imprime une si puissante impulsion par ses admirables encycliques, aussi brûlantes de charité chrétienne que resplendissantes de divines clartés : l'Orient semble blanchir pour la moisson ; l'Angleterre et la Russie se retournent vers Rome comme vers le salut des âmes et des nations, comme vers la seule institution qui réponde aux besoins des intelligences et des cœurs, et qui puisse opposer aux périls d'une civilisation trop raffinée le contre poison des influences morales dont elle a besoin.

Donnerions-nous au monde le triste spectacle de nous éloigner de Dieu, au moment où les autres nations, instruites par nos malheurs, se retournent vers son Eglise ? Notre indifférence est-elle donc si incurable que rien ne puisse nous réveiller ? Le respect humain est-il donc tellement notre maître que nous n'ayons plus le courage de briser ses entraves ? La haine de Dieu l'emporterait-elle sur l'instinct de la conservation ?

Non, non ! En France, aussi, un retour commence à se produire. Sans doute, il y en a qui s'obstinent à espérer le salut sans le retour à Dieu ; il en est même qui aimeraient mieux périr que de devoir le salut à la religion. Mais il en est aussi, et ce sont des multitudes, qui ont compris qu'il faut revenir à Dieu ou périr, et qui, ne voulant pas périr, se retournent vers Dieu. Tant d'illusions se sont évanouies, tant d'efforts sont demeurés impuissants, tant de promesses sont restées sans effet, tant d'espérances ont été déçues !

Les âmes éprises de l'amour sincère de la vérité se plaignent

(1) Ps. 51, 9.

hautement de l'abaissement et des ténèbres où les ont plongées les doctrines immorales du matérialisme, et comme le Prodiges au pays de la famine, elles tournent leurs regards vers Dieu, vers l'Eglise, vers Jésus-Christ, qui leur apparaît comme étant seul la voie, la vérité et la vie. Les cœurs qui sont aux prises avec la douleur, avec les déceptions, les revers, les séparations de la mort, invoquent les douces consolations de la foi. Combien d'autres, fatigués de la tyrannie sectaire qui fait peser sur eux son joug détesté, soupirent après le jour où ils pourront suivre sans crainte le mouvement de leurs cœurs et les inspirations de leurs consciences qui les poussent vers Dieu.

N'hésitons pas davantage, N. T. C. F. Sachons le reconnaître : nous nous sommes trompés, nous avons fait fausse route : *Ergo erravimus !* (1)

Oui, nous nous sommes trompés quand nous avons prétendu remplacer la foi par la science. A quoi nous a conduit notre fol orgueil : *Quid nobis profuit superbia ?* Nous n'avons produit que le doute, la contradiction, les ténèbres. Nous nous sommes donc trompés : *Ergo erravimus !*

Oui, nous nous sommes trompés quand nous avons cru pouvoir fonder une société en dehors de Dieu, et faire le bonheur des peuples par le seul progrès matériel. A quoi nous a servi ce progrès dans lequel nous avons mis toutes nos espérances : *Jactantia divitiarum quid contulit nobis ?* Les mœurs se sont dépravées, les crimes se sont multipliés ; les malheureux, à qui nous avons arraché l'espérance du ciel, réclament du moins le bonheur de la terre que nous leur avons promis, mais que nous ne pouvons leur donner. Nous nous sommes donc trompés : *Ergo erravimus.*

(1) Sap. v.

Oui, nous nous sommes trompés, quand nous avons cru pouvoir chasser impunément Dieu de l'État ; nous nous étions flattés de nous suffire sans lui. Quels démentis les faits ont infligés à nos rêves ! L'autorité est méprisée, bravée, menacée ; le pouvoir précaire, instable, est frappé d'impuissance. Nous nous sommes donc trompés : *Ergo erravimus !*

Oui, nous nous sommes trompés quand nous avons prétendu asseoir la famille sur d'autres fondements que la loi divine, et faire l'éducation de la jeunesse sans principes religieux. Les liens du mariage ne sont plus respectés, l'esprit de famille a disparu, le foyer est triste et sans fixité ; l'enfance est sans respect et sans vertu, la jeunesse sans mœurs. Nous nous sommes donc trompés : *Ergo erravimus !*

Oui, nous nous sommes trompés, quand nous avons voulu que la France rompît avec sa mission providentielle. Ils sont justes les châtiments par lesquels Dieu la rappelle au devoir ; mais ces châtiments, c'est notre infidélité qui les a attirés sur notre patrie. Nous nous sommes donc trompés : *Ergo erravimus !*

Reviens, reviens donc, ô France, au Seigneur ton Dieu qui t'a créée si belle, au Christ qui t'a rendue si grande, et tu retrouveras ta place à la tête des nations civilisées : ton passé, tes malheurs, l'attente des peuples t'y convient : *Convertere, convertere ad Dominum Deum tuum.*

Reviens, reviens, cher diocèse, terre fécondée par les labeurs des François de Sales, des Vincent de Paul, des Vénérable Vianney ; reviens au Dieu qu'ils t'ont prêché ; n'écoute plus, ô mon peuple, ceux qui te disent que tu peux être heureux sans lui, car ils sont des trompeurs : *Popule meus, qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt ;* (1) reviens à la foi de tes pasteurs, à la religion de tes pères, et de nouveau brilleront sur toi les heureux jours de ton passé chrétien.

(1) Ps. III, 12.

Reviens, reviens à ton Dieu, pauvre société malade et inquiète ; reconnais combien il t'a été amer d'abandonner le Seigneur ; et, réconciliée avec lui, tu retrouveras, en même temps que ses bénédictions, l'honneur, la concorde, la probité, la confiance et la prospérité d'autrefois, et tu seras de nouveau appelée le pays de la justice, la terre de la bonne foi : *et posthæc vocaberis civitas justi, urbis fidelis*. Et les bienfaits moraux de la foi s'ajoutant aux avantages matériels de la civilisation, tu feras l'heureuse expérience de cet oracle de la sagesse éternelle, qui renferme le secret du bonheur des nations : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus* ; Bienheureux le peuple qui reconnaît le Seigneur et le sert comme son Dieu (1).

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les Chanoines et Chapitre de notre Eglise Cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Le temps pascal commencera le dimanche de la Passion, et finira le deuxième dimanche après Pâques.

ART. 2.

Suivant l'exemple de nos vénérables prédécesseurs, et en vertu d'un Indult apostolique, du 11 janvier 1894, nous permettons l'usage de la viande, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine pendant le Carême, excepté le samedi des Quatre-Temps, ainsi que le jeudi et le samedi de la Semaine Sainte.

Nous accordons aussi, en vertu d'une concession en date du 15 mars 1893, la permission d'employer le saindoux en assaisonnement de tous les aliments maigres (2), à tous les repas et tous les jours d'abstinence de l'année, excepté le Mercredi des Cendres, les Quatre-Temps de Carême, le Vendredi-Saint et les Vigiles de la Toussaint et de Noël.

On doit s'abstenir de manger de la viande et du poisson au même repas, pendant le Carême, même le dimanche.

Les personnes obligées au jeûne n'useront de la permission du gras qu'à un seul repas, excepté le dimanche, qui n'est pas un jour de jeûne ; mais les personnes, qui sont légitimement dispensées du jeûne, pourront user d'aliments gras plusieurs fois les jours ci-dessus indiqués.

ART. 3.

Nous permettons l'usage du lait, du beurre, du fromage et des œufs, pendant tout

(1) Ps. 143, 12.

(2) Même du poisson.

le Carême et les autres jours de jeûne de l'année, même à la collation, pour laquelle cependant les œufs demeurent exceptés.

ART. 4.

Nous n'accordons les permissions portées dans les articles précédents que sous la condition expresse de l'aumône appelée *pardon du Carême*, qui doit évidemment être proportionnée à l'étendue des concessions faites pendant la Sainte Quarantaine, et qui sera appliquée aux œuvres diocésaines et notamment à l'entretien de nos Séminaires.

Nous ordonnons que, dans ce but, il soit fait par MM. les Curés, à la messe du saint jour de Pâques, et une seconde fois à la messe du dimanche de *Quasimodo*, une collecte, annoncée chaque fois, dont le produit sera envoyé au Secrétariat de l'Evêché. Les personnes qui préféreraient porter leur offrande à MM. les Curés, voudront bien la leur remettre à la sacristie ou au presbytère. MM. les Curés et Confesseurs pourront dispenser de cette aumône les personnes trop pauvres pour la faire, en leur imposant, à la place, quelques prières à réciter, par exemple cinq *Pater* et cinq *Ave*, une seule fois.

Nous aimons à espérer que, grâce à la générosité de nos chers diocésains, le produit de cette aumône ira toujours en augmentant ; car les besoins de nos Séminaires ont été considérablement aggravés par la suppression des bourses et allocations de l'Etat opérée par les Chambres, et ne font que s'accroître par suite des conditions de plus en plus difficiles de la vie.

ART. 5.

En vertu d'Indults apostoliques du 11 janvier 1894, nous maintenons, pour cette année, la permission d'user d'aliments gras les trois jours des Rogations et tous les Samedis de l'année, excepté les samedis des Quatre-Temps, et ceux auxquels tomberait une Vigile avec jeûne.

ART. 6.

Nous avertissons les fidèles que l'indulgence dont nous usons à leur égard, bien loin de les porter au relâchement, doit être pour eux le motif d'une plus grande exactitude à garder l'abstinence aux jours non compris dans la dispense, à observer le jeûne, et à satisfaire à la justice divine par leurs bonnes œuvres et leurs aumônes.

ART. 7.

Nous ordonnons à MM. les Curés, conformément aux prescriptions du Rituel, de faire la prière du soir tous les jours du Carême, le samedi excepté, et d'y ajouter une instruction, ou au moins une lecture raisonnée. Nous les engageons instamment à faire publiquement, le vendredi ou le dimanche de chaque semaine, l'exercice du Chemin de la Croix.

Nous exhortons le Clergé et les Fidèles de notre diocèse à prier souvent et avec ferveur pour le Souverain Pontife, pour l'Eglise et pour la France. Ainsi que les années précédentes, nous exprimons le désir que, pendant le Carême, à l'exercice du soir, on récite publiquement un *Pater* et un *Ave*, suivis de l'invocation : *Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis*, et que l'usage s'en établisse, dans les familles, après la prière du soir faite en commun.

ART. 8.

Nous exhortons instamment les pères et mères, les chefs de manufactures et

d'ateliers, les maitres et maitresses, à laisser à leurs enfants, à leurs employés, à leurs ouvriers et à leurs domestiques le temps nécessaire pour s'instruire de leurs devoirs et se disposer à la confession et à la communion pascalle. Tous ceux qui ont autorité sur les enfants sont tenus en conscience, et sous peine de péché grave, de favoriser leur instruction religieuse et de leur faciliter les moyens d'acquiescer le catéchisme et de recevoir de MM. les Curés, Vicaires ou Aumôniers, la doctrine chrétienne.

ART. 9.

Conformément au désir exprimé par le Saint-Père dans son Encyclique *Quam pluribus* du 15 août 1889, nous exhortons tous nos chers Diocésains à consacrer chaque année le mois de mars à honorer saint Joseph par quelque pratique quotidienne de dévotion. Nous invitons également MM. les Curés et Aumôniers à célébrer par des exercices publics en l'honneur du saint Patriarche, soit le mois tout entier, soit une neuvaine, ou un *Triduum* ou du moins le jour de sa fête. Nous les autorisons à donner la Bénédiction du Très-Saint Sacrement chaque jour de la neuvaine ou du *Triduum* qu'ils jugeraient à propos de célébrer.

ART. 10.

Nous rappelons à MM. les Curés que, selon les prescriptions du Bref *Salvatoris* de Sa Sainteté Léon XIII, une quête doit être faite en faveur des Lieux Saints dans toutes les églises, à l'office principal du Vendredi-Saint. Cette quête sera annoncée le Dimanche des Rameaux, et le produit en sera envoyé au Secrétariat de l'Evêché.

Et sera notre présente Lettre pastorale, avec le Mandement qui la termine, lue et publiée à la messe de paroisse ou de communauté, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le Dimanche de Quinquagésime.

Donné à Belley, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, en la fête de la Purification de la B. Vierge Marie, le 2 février de l'an de grâce 1895.



† LOUIS-JOSEPH, *Evêque de Belley.*

Par Mandement de Monseigneur :
SANVERT, *Chanoine, Secrétaire.*